

Bruxelles, le 19 octobre 2026
(OR. en)

14597/26

FIN 1476
CADREFIN 435

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	7 octobre 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 543 final
Objet:	RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur le fonds commun de provisionnement en 2025

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 543 final.

p.j.: COM(2026) 543 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 6.10.2026
COM(2026) 543 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

sur le fonds commun de provisionnement en 2025

{SWD(2026) 305 final}

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
PARTIE 1: FAITS MARQUANTS EN 2025	4
1.1. Aperçu général	4
1.2. Structure des compartiments	5
1.3. Appels à garantie et demandes de paiement.....	7
1.4. Taux de provisionnement effectif	11
PARTIE 2: STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT, COMPOSITION DU PORTEFEUILLE ET PERFORMANCE	12
2.1. Composition et caractéristiques du portefeuille	12
2.2. Empreinte environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)	14
2.3. Performances du FCP en 2025	14
CONCLUSION.....	18

INTRODUCTION

Le présent rapport est le cinquième rapport annuel sur le fonds commun de provisionnement (FCP)¹, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il présente les principales évolutions liées au fonctionnement du FCP en 2025 ainsi que les principaux paramètres financiers et de risque et les performances annuelles du fonds. Il présente également les résultats des mesures que la Commission a prises en vue d'améliorer les performances à plus long terme du fonds en créant un univers d'investissement diversifié.

Établi en vertu de l'article 215, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte), le FCP détient l'ensemble des provisions réservées par le budget de l'Union ou versées par les États membres participants pour couvrir le risque de pertes sur les opérations bénéficiant des garanties internes² et externes³ mises en œuvre par l'Union européenne. Outre les garanties budgétaires, des provisions sont détenues dans le FCP pour la plupart des prêts accordés à des pays tiers au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)⁴. Les provisions détenues dans le FCP constituent la réserve de capital sur laquelle sont prélevés les fonds permettant de faire face aux appels à garantie sur les opérations soutenues et aux autres sorties de trésorerie.

Le FCP est devenu opérationnel en janvier 2021. À la fin de 2025, sa valeur d'actif net s'élevait à 27,2 milliards d'EUR, ce qui en fait le plus important portefeuille d'investissement géré directement par la Commission.

Le FCP a réussi à faire face à la volatilité du marché en 2025 en maintenant une exposition équilibrée entre différentes catégories d'actifs, tandis que sa diversification en actions a encore amélioré ses performances globales. Dans l'ensemble, le portefeuille a enregistré un rendement absolu de 3,85 %. Après les résultats enregistrés en 2023 (+ 5,21 %) et 2024 (+ 3,57 %), qui avaient compensé les pertes subies par le fonds en 2022 (année marquée par la plus forte vente d'obligations au niveau mondial

¹ Conformément à l'article 217, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (ci-après le «règlement financier»), la Commission doit présenter chaque année au Parlement européen et au Conseil un rapport sur le fonds commun de provisionnement. Les lignes directrices pour la gestion des actifs du FCP – décision de la Commission du 25 mars 2020 sur les lignes directrices pour la gestion des actifs du fonds commun de provisionnement [C(2020) 1896 final] (JO C 131 du 22.4.2020, p. 3) - fournissent des orientations supplémentaires concernant le contenu du présent rapport.

² Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et programme InvestEU.

³ Mandat de prêt extérieur (MPE), Fonds européen pour le développement durable (FEDD) et Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+).

⁴ À l'exception des prêts AMF+ accordés à l'Ukraine en 2023 et du prêt AMF par l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires (ERA) accordé à l'Ukraine au titre de l'initiative ERA du G7 en 2024.

depuis un demi-siècle), les performances de 2025 ont encore renforcé la capacité d'absorption des pertes du fonds.

À l'avenir, il faudra compter sur une incertitude accrue en raison des évolutions géopolitiques. Toutefois, le niveau actuellement élevé des rendements constitue une bonne base pour les performances à moyen terme.

Le présent rapport porte sur les enjeux liés à la gestion des actifs du FCP. L'évolution des passifs éventuels découlant de garanties budgétaires et de prêts de l'Union pour lesquels des actifs du FCP sont détenus à titre de provisions est examinée dans un rapport distinct établi conformément à l'article 256 du règlement financier.

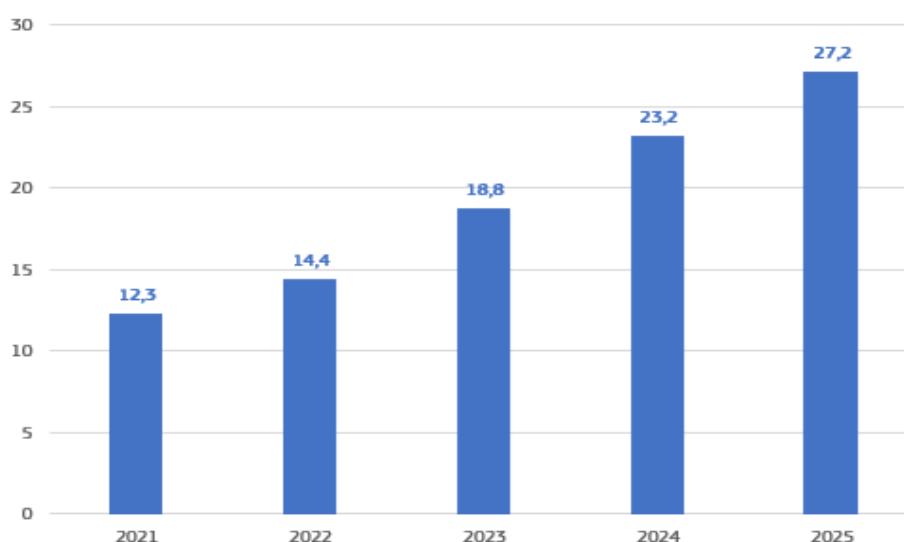
PARTIE 1: FAITS MARQUANTS EN 2025

1.1. Aperçu général

Comme les années précédentes, le fonds a été géré conformément à sa structure de gouvernance⁵ et aux procédures établies, sans incident opérationnel.

Au 31 décembre 2025, la valeur d'actif net⁶ s'élevait à 27,2 milliards d'EUR, ce qui représente une hausse de 4,0 milliards d'EUR par rapport à fin 2024 (soit une augmentation de quelque 17 % sur un an). En 2025, le FCP a reçu 3,1 milliards d'EUR de contributions nettes provenant du budget de l'Union ou de contributions des États membres participants et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'augmentation restante de la valeur du portefeuille (0,9 milliard d'EUR) provient, pour l'essentiel, de la hausse de la valeur de marché des actifs existants.

Figure 1: évolution de la valeur d'actif net du FCP (en Mrd EUR)



De plus amples informations sur les états financiers sont disponibles dans le document de travail des services de la Commission accompagnant le présent rapport.

⁵ La structure de gouvernance a été présentée dans le rapport annuel 2021 sur le FCP [EUR-Lex - 52022DC0213 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#).

⁶ La valeur d'actif net (VAN) du FCP est égale à la valeur du total de son actif, diminuée de son passif, à la date de calcul de la VAN.

1.2. Structure des compartiments

Bien que les actifs du FCP soient gérés dans le cadre d'un portefeuille unique conformément à une politique d'investissement commune, ces ressources de provisionnement sont comptabilisées dans différents compartiments.

Plus précisément, les provisions détenues par le FCP sont affectées par garantie budgétaire/programme d'assistance financière (ou aux États membres qui contribuent au provisionnement de leur compartiment InvestEU), conformément à leurs cadres juridiques respectifs⁷. Les montants affectés à chaque garantie budgétaire sont inscrits dans des compartiments distincts afin de permettre le suivi des niveaux de provisionnement par rapport à ceux fixés par la base juridique établissant la garantie. Si les provisions tombent sous certains niveaux, des reconstitutions peuvent être financées à partir des enveloppes budgétaires des programmes concernés.

En 2025, un nouveau compartiment «État membre» d'InvestEU⁸ a été ajouté.

Au 31 décembre 2025, le FCP se composait de 19 compartiments, dont 17 étaient pleinement opérationnels et dotés de ressources. Les autres compartiments seront activés lors de la réception des premières entrées de fonds.

⁷ Conformément, par exemple, à l'article 215, paragraphes 2 et 4, et à l'article 216, paragraphes 1 et 4, du règlement financier.

⁸ Pour le Portugal.

Tableau 1: compartiments du FCP au 31 décembre 2025

Compartiment	Valeur de marché en EUR au 31 décembre 2025
Compartiments ouverts en 2021	
EFSI	9 175 239 371
FGAE ⁹	3 354 171 333
FEDD ¹⁰	792 918 308
InvestEU ¹¹	7 124 578 871
Compartiments ouverts en 2022	
FEDD+	3 582 508 961
AMF postérieure à 2020	228 000 668
AMF exceptionnelle à l'Ukraine ¹²	511 348 526
Prêts Euratom postérieurs à 2020	–
Prêts MPE réaffectés à l'Ukraine	–
Garantie InvestEU Roumanie	242 559 639
Garantie InvestEU Tchéquie	60 345 721
Garantie InvestEU Finlande	51 912 990
Garantie InvestEU Grèce	379 824 566
Opérations de mixage InvestEU	710 676 831
Compartiments ouverts en 2023	
Garantie InvestEU Bulgarie	132 950 691
Garantie InvestEU Malte	9 716 815
Compartiments ouverts en 2024	
Garantie pour l'Ukraine	613 877 445
Garantie InvestEU Espagne	144 964 526
Compartiments ouverts en 2025	
Garantie InvestEU Portugal	50 022 110
TOTAL	27 165 617 372

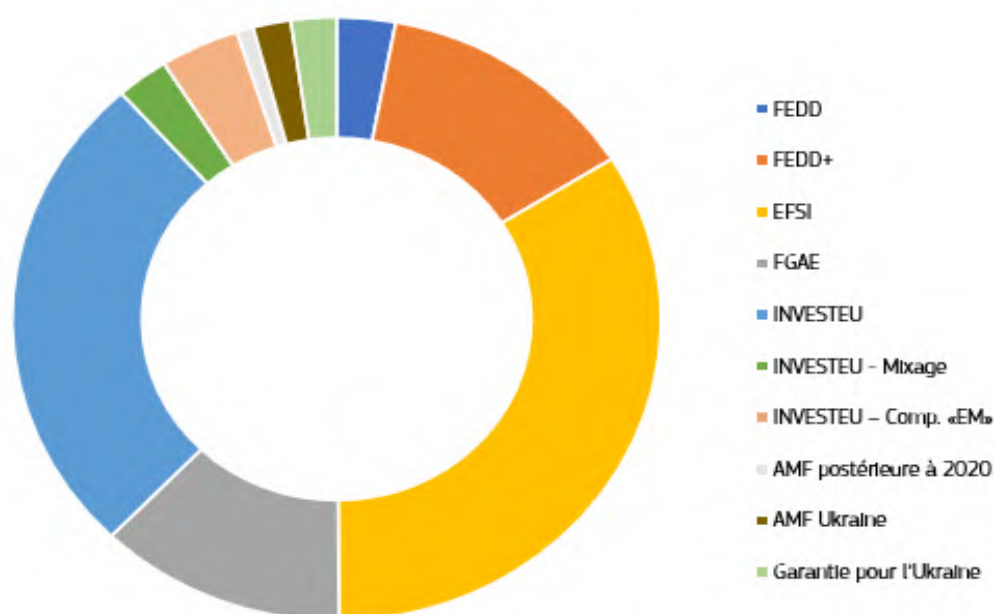
⁹ Fonds de garantie relatif aux actions extérieures (FGAE), détenant les provisions pour le mandat de prêt extérieur (MPE), les anciens programmes d'AMF (assistance macrofinancière) et le programme Euratom.

¹⁰ Fonds européen pour le développement durable.

¹¹ Compartiment «UE».

¹² En vertu de la décision (UE) 2022/1201 et de la décision (UE) 2022/1628 accordant une assistance macrofinancière exceptionnelle à l'Ukraine.

Figure 2: taille des compartiments du FCP au 31 décembre 2025



1.3. Appels à garantie et demandes de paiement

Les paiements consécutifs aux appels à garantie et autres demandes de paiement sont facilités par un coussin de liquidité distinct, conformément aux lignes directrices pour la gestion des actifs du FCP¹³. Ce coussin de liquidité est constitué d'un montant minimal de réserves de trésorerie, détenues auprès de la trésorerie centrale de la Commission et destinées à couvrir les sorties de trésorerie qui devraient se matérialiser sur un horizon de trois mois, d'après les notifications reçues des partenaires chargés de la mise en œuvre.

Au début de l'année 2025, le coussin s'élevait à 202 millions d'EUR. Dans le courant de l'année, il a bénéficié d'entrées de trésorerie découlant de remboursements au FCP à hauteur de 569 millions d'EUR, alors qu'un montant net (appels à garantie nets de recouvrements) de près de 576 millions d'EUR a été versé en 2025¹⁴. En conséquence, à la fin de 2025, le coussin de liquidité s'élevait à 195 millions d'EUR.

¹³ Décision de la Commission du 25 mars 2020 sur les lignes directrices pour la gestion des actifs du fonds commun de provisionnement [C(2020) 1896 final, JO C 131 du 22.4.2020, p. 3].

¹⁴ Contre 350 millions d'EUR en 2024.

Les appels à garantie¹⁵ et les autres demandes de paiement¹⁶ de 2025 sur les provisions détenues dans les compartiments du FCP sont résumés ci-dessous:

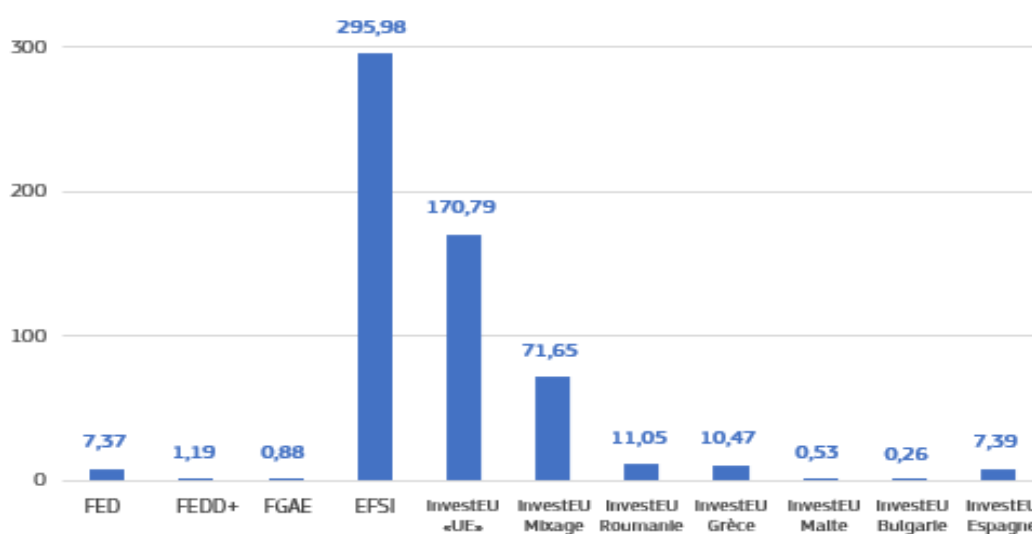
¹⁵ Les appels à garantie individuels font l'objet d'un rapport distinct établi conformément à l'article 41, paragraphe 5, point f), du règlement financier.

¹⁶ Des paiements pourraient intervenir en 2026 ou ultérieurement, ce qui pourrait nécessiter un ajustement a posteriori des comptes de 2025.

Tableau 2: sorties de trésorerie du FCP en 2025, aperçu détaillé (appels à garantie nets de recouvrements)

Compartiment	(en Mio EUR)	Nature de la sortie de trésorerie
FEDD	7,37	appels à garantie
FEDD+	1,19	appels à garantie
FGAE (Total: -0,26 million d'EUR)	-1,13	recouvrements
	0,88	frais de contentieux
EFSI	295,98	appels à garantie, frais administratifs, coûts de financement, frais de recouvrement et corrections de valeur
InvestEU «UE»	170,79	appels à garantie, frais administratifs, coûts de financement et corrections de valeur
Mixage InvestEU	71,65	appels à garantie, frais administratifs, coûts de financement et corrections de valeur
InvestEU Roumanie	11,05	appels à garantie, frais administratifs
InvestEU Grèce	10,47	appels à garantie, frais administratifs
InvestEU Malte	0,53	frais administratifs
InvestEU Bulgarie	0,26	appels à garantie
InvestEU Espagne	7,39	frais administratifs
Total des sorties de trésorerie	576,41	

Figure 3: sorties de trésorerie du FCP en 2025 (en Mio EUR)



1.4. Taux de provisionnement effectif

L'article 216 du règlement financier prévoit que le provisionnement des garanties budgétaires et de l'assistance financière aux pays tiers dans le FCP est fondé sur le taux de provisionnement effectif (TPE) tel que défini dans ledit article. Le TPE tient compte de la diversification potentielle que permet la gestion groupée du FCP (par opposition à la gestion distincte de différents fonds de garantie) si les appels aux différents compartiments ne sont pas corrélés dans le temps ou dans leur intensité.

Le TPE est le rapport entre

- le montant requis de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par le FCP, compte tenu des effets de diversification entre compartiments, et
- la somme des montants requis de trésorerie et d'équivalents de trésorerie si chaque compartiment était géré séparément.

La législation prévoit que le TPE devrait être fixé entre 95 % et 100 %, un taux inférieur à 100 % reflétant un effet de diversification. Sur la base i) de calculs fondés sur la méthode établie¹⁷, ii) des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques actuelles (certains compartiments du FCP étant fortement tributaires de l'évolution de la situation en Ukraine) et iii) de l'absence de diversification observée entre les appels sur les provisions des différents compartiments, la Commission a proposé de maintenir le TPE à 100 % pour 2025. Cette approche a été confirmée dans le budget annuel adopté pour 2025.

¹⁷ Décision déléguée (UE, Euratom) 2021/135 de la Commission du 12 novembre 2020 fixant le détail des conditions de calcul du taux de provisionnement effectif du fonds commun de provisionnement (JO L 42 du 5.2.2021, p. 12), lue en combinaison avec l'article 216, paragraphe 2, et l'article 279 du règlement financier.

PARTIE 2: STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT, COMPOSITION DU PORTEFEUILLE ET PERFORMANCE

Les principes généraux et les considérations qui sous-tendent la stratégie d'investissement sont établis par les lignes directrices pour la gestion des actifs du FCP et décrits plus en détail dans le premier rapport annuel relatif à 2021¹⁸. Suivant l'approche prudente prévue dans lesdites lignes directrices, le FCP est géré de manière à garantir au moins la préservation du capital sur son horizon d'investissement (estimé à environ 9 ans)¹⁹.

2.1. Composition et caractéristiques du portefeuille

Conformément à la politique d'investissement prudente du fonds, la majeure partie des actifs dans lesquels le FCP investit sont des titres à revenu fixe très bien notés et liquides, tels que des obligations et des bons du trésor émis par des gouvernements, des entités supranationales, des agences d'État et des entreprises. Si la plupart de ces titres sont libellés en euros, une petite partie du portefeuille comprend également des obligations libellées en dollars des États-Unis (principalement des bons du Trésor américain); le risque de change correspondant est couvert.

À la suite d'une modification des lignes directrices pour la gestion des actifs en 2022, le portefeuille comprend également un investissement modeste dans des fonds cotés suivant un indice large d'actions européennes, de façon à offrir des possibilités supplémentaires de diversification et de croissance au FCP.

Comme le montre la figure 4, à la fin de 2025, le portefeuille du FCP était bien diversifié entre différentes catégories d'actifs.

Les deux principales catégories d'actifs étaient les obligations émises par des entités souveraines et supranationales et des agences (45 %) et les obligations garanties (23 %).

Les investissements libellés en dollars des États-Unis représentaient 4 % de la valeur de marché du portefeuille²⁰, le risque de change étant couvert par des contrats à terme (forwards)²¹.

Le portefeuille présente plusieurs couches de liquidité, étant donné que la majeure partie de ses actifs, quelle que soit l'échéance, peut être facilement liquidée si cela est nécessaire pour répondre aux appels à garantie. Par ailleurs, à la date de décembre

¹⁸ [EUR-Lex - 52022DC0213 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

¹⁹ Article 2, paragraphe 1, des lignes directrices pour la gestion des actifs.

²⁰ Contre 7 % en 2024.

²¹ Les actifs du portefeuille du FCP peuvent être investis dans des obligations très liquides couvertes contre le risque de change qui sont libellées en dollars des États-Unis et émises par des entités souveraines et supranationales aux seules fins de diversification et d'exposition à une autre courbe des taux d'intérêt.

2025, environ 10 % du portefeuille se composaient d'actifs liquides à court terme²², qui constituent une source supplémentaire de liquidités rapidement mobilisables, en plus du coussin de liquidité susmentionné qui est détenu auprès de la trésorerie centrale de la Commission (voir la section 1.3).

La qualité de crédit du portefeuille du FCP était élevée, avec une notation moyenne de A²³, suggérant une faible probabilité de défaut²⁴. Plus de 37 % du portefeuille étaient investis dans des titres notés AAA²⁵, le reste étant réparti sur toute l'échelle de notation de la catégorie investissement.

Les instruments de capitaux propres représentaient environ 7 % de la valeur de marché du portefeuille à la fin de 2025²⁶. Cette catégorie d'actifs a contribué de manière significative aux performances globalement positives du portefeuille, puisqu'elle a représenté 1,4 %²⁷ du rendement annuel total de 3,85 %.

²² Contre 11 % en 2024.

²³ La notation moyenne découle de la probabilité moyenne de défaut du portefeuille plutôt que d'une simple moyenne arithmétique des notations de chaque émetteur. Étant donné que les probabilités de défaut augmentent de manière non linéaire entre les catégories de notation, en particulier entre le segment A et le segment BBB, la notation moyenne implicite peut être inférieure à une simple moyenne des notations. La notation moyenne déclarée, soit «A», reflète dès lors cette méthode fondée sur la probabilité de défaut.

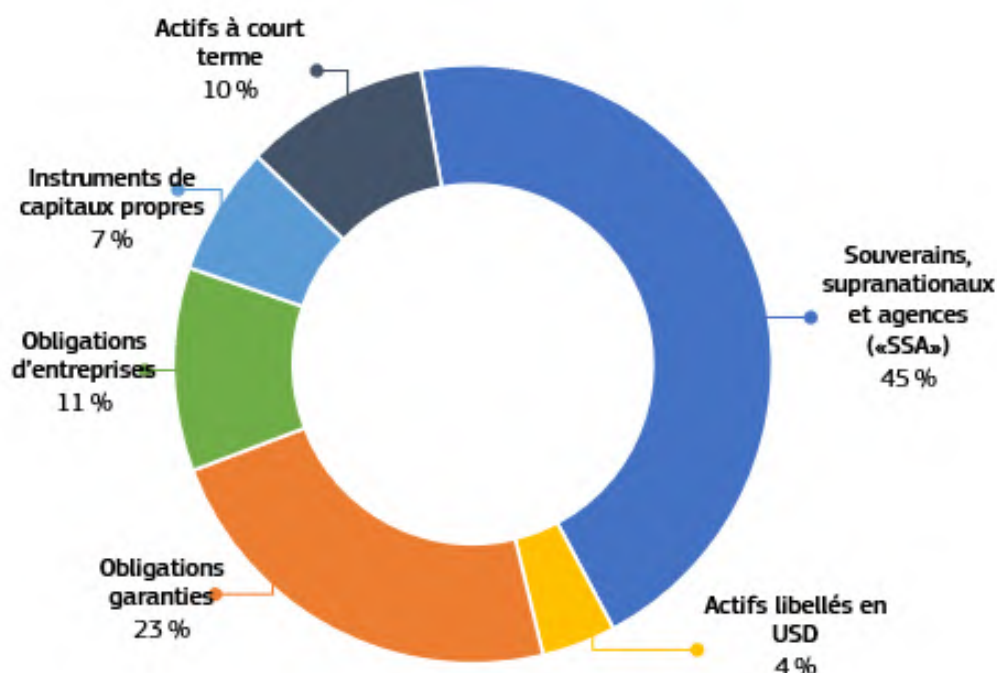
²⁴ Probabilité de défaut de 0,04 % sur un horizon d'un an.

²⁵ Contre plus de 40 % en 2024.

²⁶ Contre 7 % en 2024.

²⁷ Bien que ne représentant que de 7 à 8 % environ du portefeuille, les instruments de capitaux propres ont apporté une contribution positive importante aux performances globales, reflétant la bonne tenue du DJ STOXX en 2025.

Figure 4: allocation du portefeuille du FCP à la fin de l'année (2025)



2.2. Empreinte environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

En 2025, l'empreinte ESG²⁸ du portefeuille s'est encore améliorée, la part des obligations portant un label ESG²⁹ atteignant 17 %, contre 16 % en 2024. L'approche proactive concernant les investissements ESG favorise les obligations portant un label ESG, à condition que celles-ci soient conformes aux critères de gestion des risques et à la stratégie d'investissement globale.

2.3. Performances du FCP en 2025

En 2025, les négociations commerciales, la dynamique de l'inflation et les actions des banques centrales ont compté parmi les principaux moteurs des évolutions des marchés (voir encadré ci-dessous). Malgré la volatilité due principalement aux négociations commerciales, les marchés financiers ont été soutenus par la baisse progressive des taux de la Banque centrale européenne (BCE), conjuguée à une croissance économique vigoureuse et à des marchés du travail résilients, ce qui a eu une incidence positive sur la valorisation du portefeuille du FCP. Dans ce contexte, le

²⁸ Empreinte ESG – une notation rapide indiquant l'impact global du portefeuille sur les plans environnemental, social et de la gouvernance.

²⁹ Pour apprécier, aux fins de l'allocation des actifs du FCP, si des obligations sont classées comme labellisées ESG, la Commission s'appuie sur l'évaluation de l'utilisation du produit de l'actif en question publiée par les fournisseurs de solutions analytiques et de données auxquels elle a recours pour sa fonction de gestion des actifs.

FCP a dégagé un rendement annuel de + 3,85 %, supérieur à l'indice de référence de son portefeuille³⁰ (+ 3,65 %).

³⁰ Conformément aux lignes directrices pour la gestion des actifs du FCP [décision C(2020) 1896], «[l]es actifs devraient être gérés par le gestionnaire financier sur la base d'une stratégie d'investissement qui s'exprime sous la forme d'une répartition stratégique des actifs, reflétant les objectifs d'investissement et la tolérance au risque. Cette stratégie d'investissement devrait donner lieu à un indice de référence stratégique (ci-après, la "référence"). Il convient que cette référence soit fixée conformément aux bonnes pratiques du secteur.»

Évolutions des marchés en 2025

En 2025, l'évolution des marchés financiers a été largement déterminée par la trajectoire de l'inflation, les décisions des banques centrales et les évolutions géopolitiques. Les autres facteurs importants ont notamment été l'évolution et la mise en œuvre du programme de politique étrangère et commerciale de l'administration américaine, ainsi que la réforme du frein à l'endettement de l'Allemagne, qui a permis un recours accru à l'emprunt.

En Europe, les marchés tablaient au début de l'année sur quatre à cinq baisses des taux d'intérêt par la BCE, étant donné que l'inflation se rapprochait progressivement du niveau cible de 2 %. De fait, la BCE a procédé à une série de baisses de taux, en commençant l'année par quatre assouplissements consécutifs, qui ont porté ses taux directeurs à environ 2 %. Au cours de cette période, l'inflation globale est passée d'un pic annuel de 2,5 % en janvier à un niveau plancher de 1,9 % en mai, avant de se stabiliser aux alentours de 2 % pendant le reste de l'année.

Le rendement des obligations d'État allemandes à 10 ans (*Bund*) a entamé l'année à 2,37 % (pratiquement son niveau le plus bas de 2025), puis a progressé pour atteindre le haut de sa fourchette en mars, à 2,89 %, à la suite de l'annonce de réformes du frein à l'endettement de l'Allemagne. Les dépenses de défense supérieures à 1 % du PIB et le fonds pour les infrastructures et le climat, doté de 500 milliards d'EUR, ont été exemptés de cette règle, autorisant le gouvernement à recourir bien plus largement à l'emprunt. Cette forte hausse des rendements du Bund s'est partiellement inversée en avril après que l'administration américaine a annoncé l'instauration de nouveaux droits de douane touchant plusieurs partenaires commerciaux. Cette mesure a perturbé les marchés et entraîné une baisse des rendements du Bund, les investisseurs étant à la recherche d'actifs sûrs. En cours d'année, les droits de douane affectant les pays de l'UE et plusieurs autres pays ont été négociés à la baisse, et les données économiques sont restées résilientes. Les rendements du Bund ont de nouveau augmenté de manière graduelle, clôturant l'année à 2,85 %.

Aux États-Unis, alors qu'elle s'établissait à environ 3 % en début d'année, l'inflation globale est retombée à 2,3 % en avril, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie. Au cours de cette période, la Réserve fédérale a maintenu son taux directeur inchangé dans une fourchette cible comprise entre 4,25 % et 4,50 %. Les annonces relatives aux droits de douane en avril ont ravivé les inquiétudes en matière d'inflation. Les prix de l'énergie ont augmenté et l'inflation des services est restée élevée, ramenant l'inflation globale aux alentours de 3 % en septembre. À ce moment, le marché du travail a montré des signes de ralentissement, ce qui a incité la Réserve fédérale à abaisser son taux directeur de 0,75 point de pourcentage au total lors des trois dernières réunions de l'année, portant la fourchette cible entre

3,50 % et 3,75 %. En fin d'année, l'inflation globale avait ralenti pour s'établir à 2,7 %. Le rendement des obligations souveraines américaines à 10 ans a atteint son plus haut niveau en janvier 2025, à 4,80 %, avant de refluer progressivement pour clôturer l'année à 4,14 %.

La croissance économique aux États-Unis et dans l'Union européenne est restée résiliente, malgré les tensions inflationnistes antérieures et le niveau élevé des taux d'intérêt. L'économie américaine a continué d'afficher une dynamique solide, qui a été soutenue par les dépenses de consommation et les investissements liés notamment à l'intelligence artificielle, tandis que l'UE a connu une reprise progressive à mesure que les pressions sur l'énergie s'atténuaient et que la demande intérieure s'améliorait. Globalement, les deux économies ont poursuivi leur croissance, tandis que l'inflation s'est progressivement rapprochée des niveaux cibles.

Les marchés des actions ont également enregistré de bons résultats au cours de l'année, plusieurs des principaux indices atteignant de nouveaux sommets historiques. L'indice STOXX Europe 600 a progressé de 16,7 %, tandis que l'indice S&P 500 aux États-Unis a grimpé de 16,4 %.

CONCLUSION

En 2025, le FCP a affiché un rendement absolu robuste de + 3,85 % (2024: + 3,57 %), dépassant sa référence, dont le rendement a été de + 3,65 %. En termes absolus, le rendement du fonds s'est traduit par un bénéfice économique pour 2025 de 927 millions d'EUR (2024: 755 millions d'EUR), ce qui renforce encore sa solidité financière et sa capacité d'absorption des pertes. Bien que les incertitudes géopolitiques aient une incidence sur les perspectives, le niveau actuel des rendements offre une bonne base pour les rendements à moyen terme.

Le FCP a élargi sa stratégie en 2023 en y intégrant progressivement une modeste part d'investissements dans des fonds cotés suivant des indices d'actions paneuropéens. Toutefois, la majeure partie du portefeuille reste investie dans des placements à revenu fixe très bien notés et liquides.

Dans l'ensemble, le FCP reste stratégiquement positionné pour faire face à la volatilité, répondre aux appels à garantie dans leur intégralité et en temps voulu et assurer la stabilité à long terme, conformément à ses objectifs d'investissement.